



## **REVUE DE PRESSE DU 10/01/2017**

- 1- Le Ministre des Finances, Hadji Babaammi, a présenté lundi, devant la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), le projet de loi portant règlement budgétaire de 2014 qui fait ressortir un taux de réalisation de 93% des dépenses et des recettes inscrites dans la loi de finances 2014. Selon ce texte, les dépenses budgétaires réalisées effectivement en 2014 ont été de 7.145,27 milliards (mds) de DA dont 4.430,25 mds de DA pour le fonctionnement, 2.545,5 mds de DA pour l'équipement et 169,5 mds de DA de dépenses imprévues, a fait savoir le ministre.
  
- 2- Les disponibilités du Fonds de Régulation des Recettes (FRR) ont été de près de 840 milliards de dinars (mds DA) à la fin décembre 2016, a révélé lundi le ministre des Finances Hadji Babaammi. Ces ressources sont constituées de 740 mds DA, qui est un montant bloqué dans ce fonds du fait qu'il représente le solde minimum obligatoire depuis juin 2016, et du surplus de la fiscalité pétrolière enregistré en 2016, à savoir 98 mds DA, a précisé le ministre en marge de la présentation du projet de loi de règlement budgétaire 2014 devant la commission des Finances et du budget de l'APN.
  
- 3- La réalisation de plus de 20 grandes stations de distribution du carburant sera lancée en 2017 au niveau national, a annoncé, lundi à Tissemsilt, le Président directeur général de NAFTAL, Hocine Rizou. Dans un point de presse en marge de sa visite d'inspection dans la wilaya de Tissemsilt, M. Rizou a indiqué que cette opération s'inscrit dans le cadre du programme de développement et de modernisation de son entreprise portant sur la réalisation de 136 grandes stations service dans le pays à l'horizon 2030, rappelant le lancement au titre de ce programme de la réalisation de 6 grandes stations de distribution du carburant dans plusieurs régions du pays en 2016.
  
- 4- Le Ministre de l'Energie, Noureddine Boutarfa, et l'ambassadrice du Canada à Alger, Mme Isabelle Roy, ont évoqué lundi les opportunités de partenariat dans le domaine énergétique dont essentiellement les énergies renouvelables, a indiqué un communiqué du ministère. Lors de cet entretien, les deux parties ont passé en revue les relations de coopération et de partenariat entre les deux pays dans le domaine énergétique ainsi que les opportunités d'affaires et les perspectives futures d'investissements dans des projets structurants en Algérie notamment en matière des énergies renouvelables, précise la même source.



- 5- Projet d'importance et d'intérêt nationaux, le futur complexe sidérurgique de la zone de Bellara, à El Milia, au sud-est de Jijel, est l'autre poumon économique du pays et dont la portée stratégique est de mettre fin à l'importation de l'acier. Lancé en réalisation en 2015, ce projet de l'Algerian Qatar Steel (AQS), fruit de partenariat entre l'Algérie qui détient 51% et le Qatar avec 49 % du capital, est appelé à "révolutionner" l'industrie nationale en offrant un marché d'acier équilibré, régulier et compétitif.
  
- 6- La Ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication, Iman Houda Feraoun, a affirmé lundi que l'ouverture du capital d'Algérie Telecom ou l'une de ses filiales "n'était pas du tout à l'ordre du jour". "Il n'est pas question d'ouverture du capital d'Algérie Telecom ou de l'une de ses filiales même si des opérateurs de différents pays ont émis le vœu d'entrer dans le capital du groupe, a précisé la ministre lors du Forum de la Radio nationale, soulignant qu'"il y a eu probablement mauvaise interprétation lorsque nous avons parlé d'ouverture du dernier kilomètre aux entreprises du secteur privé".
  
- 7- La compagnie aérienne Tassili Airlines (TAL) et l'Entreprise nationale de transport maritime des voyageurs (Entmv) ont signé lundi à Alger un protocole d'accord portant sur la vente des billets à travers les réseaux de vente de ces deux sociétés. Ainsi, les voyageurs voulant acheter les billets d'avion de TAL auront la possibilité de le faire également au niveau des agences de l'Entmv et vice versa, et ce, à l'intérieur et à l'extérieur du pays.



A lire :

## **Fonds de régulation des recettes: près de 840 milliards DA de disponibilités à fin 2016**

Les disponibilités du Fonds de Régulation des Recettes (FRR) ont été de près de 840 milliards de dinars (mds DA) à la fin décembre 2016, a révélé lundi le ministre des Finances Hadji Babaammi.

Ces ressources sont constituées de 740 mds DA, qui est un montant bloqué dans ce fonds du fait qu'il représente le solde minimum obligatoire depuis juin 2016, et du surplus de la fiscalité pétrolière enregistré en 2016, à savoir 98 mds DA, a précisé le ministre en marge de la présentation du projet de loi de règlement budgétaire 2014 devant la commission des Finances et du budget de l'APN.

"Ces disponibilités seront utilisées pour couvrir le déficit de 2017", a fait savoir le ministre.

Pour rappel, la loi de finances 2017 a supprimé le seuil lié au solde minimal obligatoire du Fonds, fixé à 740 mds DA, afin de pouvoir continuer à absorber partiellement le déficit du Trésor en 2017, en conséquence du recul du surplus dégagé par la fiscalité pétrolière depuis le second semestre de 2014.

En 2015, la fiscalité pétrolière recouvrée a été de 2.273,49 mds DA (contre 3.388,4 mds DA en 2014), avec une fiscalité budgétisée de 1.722,94 mds DA (contre 1.577,7 mds DA en 2014), soit une plus-value de 550,5 mds DA (contre 1.810,6 mds DA en 2014).

Le reliquat du FRR a été de 2.072,5 mds DA à fin 2015 contre 4.408,5 mds DA à fin 2014, soit une baisse de 120%.



Aussi :

## **Babaammi présente le projet de loi de règlement budgétaire 2014 devant la commission des finances de l'APN**

Le Ministre des Finances, Hadji Babaammi, a présenté lundi, devant la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), le projet de loi portant règlement budgétaire de 2014 qui fait ressortir un taux de réalisation de 93% des dépenses et des recettes inscrites dans la loi de finances 2014.

Selon ce texte, les dépenses budgétaires réalisées effectivement en 2014 ont été de 7.145,27 milliards (mds) de DA dont 4.430,25 mds de DA pour le fonctionnement, 2.545,5 mds de DA pour l'équipement et 169,5 mds de DA de dépenses imprévues, a fait savoir le ministre.

Le ministre s'exprimait lors d'une réunion présidée par le président de la commission, M. Mahdjoub Bedda, en présence du ministre délégué chargé de l'économie numérique et de la modernisation des systèmes financiers, M. Mouatassef Boudiaf, ainsi que la ministre des Relations avec le parlement, Mme Ghania Dalia.

Rappelant que la loi de finances (LF) de 2014 tablait sur 7.656,16 mds de DA de dépenses, M. Babaammi a indiqué que les réalisations en matière de dépenses publiques ont atteint 93,3% à raison de 93,97% pour le fonctionnement et 86,53% pour l'équipement.

Quant aux recettes budgétaires réalisées en 2014, elles ont été de 3.924 mds de DA contre 4.218,18 mds de DA dans la LF 2014, soit un taux de réalisation de 93% également.

Ainsi, le déficit budgétaire enregistré effectivement en 2014, dépenses imprévues comprises, a été de 3.221,21 mds de DA (contre un déficit prévisionnel de 3.437,98 mds de DA ), soit 18,72% du PIB.

Mais grâce aux prélèvements à partir du FRR (Fonds de régulation des recettes), lesquels ont atteint 2.151,11 mds de DA en 2014, le déficit global du Trésor a atteint 1.334,3 mds de DA à la fin 2014, soit près de 8% du PIB, selon le projet de loi.

Pour ce qui est de la croissance économique, elle s'est affichée en baisse de 0,7 % en 2014 par rapport à la croissance prévue, soit de 3,8% au lieu de 4,5%.

Ce fléchissement a surtout résulté, explique le ministre, du recul de la croissance des secteurs des hydrocarbures et de l'Agriculture.

Le taux d'inflation a, par contre, connu une bonne tenue, atteignant 2,92% en 2014 contre 3,5% prévu.

Le taux de change du dinar par rapport au dollar a été de 79 DA pour un dollar alors que le cours moyen du baril de pétrole a été de 99,1 dollars en 2014.

A la fin 2014, les réserves de change du pays étaient de 177,3 mds de dollars alors que le FRR dégageait un solde positif de 6.245 mds de DA, rappelle M. Babaammi.

Les interventions des membres de la commission, qui ont suivi la présentation du ministre, ont été notamment axées sur la nécessité de consacrer tous les moyens à même de récupérer les dettes fiscales impayées, de faire une évaluation de l'impact des exemptions fiscales accordées aux



investisseurs pour voir s'il s'agit réellement d'une démarche rentable, d'améliorer la gestion des transferts sociaux et de mieux maîtriser les dépenses imprévues.

D'autres membres se sont interrogés sur l'utilité de débattre d'une loi de règlement qui traite l'exercice N-3 alors que des réformes ont été introduites entre temps pour régler des imperfections enregistrées en 2014.

Un député a même estimé que ce débat était "inutile" puisque les observations et recommandations de la Cour des Comptes concernant l'exécution des lois de finances "sont les mêmes à chaque fois".

En réponse aux députés, M. Babaammi a reconnu que le montant de la dette fiscale impayée, estimée à plus de 7.000 mds de DA, était lourd en soulignant que ce montant est, tout de même, le résultat d'un cumul depuis 1962, en promettant que ce problème sera enfin pris en charge de façon efficace grâce à la modernisation de l'administration fiscale et ses services.

Pour ce qui est des dépenses imprévues, le ministre a estimé qu'elles ne représentent qu'environ 6% des dépenses globales, ce qui est "acceptable du moment où ces dépenses ne dépassent pas 10% de l'ensemble des dépenses".

Quant aux fruits des exemptions fiscales, ou la dépense fiscale, ils ne peuvent être ressentis sur le terrain dans l'immédiat puisque le retour sur investissements nécessite généralement plusieurs années pour être réalisé, a-t-il souligné en annonçant qu'une étude sera élaborée par le ministère pour faire la première évaluation de l'impact de cette dépense.

La commission a ensuite auditionné le Directeur général de la comptabilité au ministère des Finances, M. Mohamed Larbi Ghanem, qui a présenté quelques détails du projet de loi ainsi que les grandes lignes de la réforme de la comptabilité publique.

Le projet de loi de règlement budgétaire pour 2014 sera présenté à l'APN pour débat le 30 janvier.

**-FIN-**